

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG2023-83

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
CONSIDERANT qu'à l'occasion de la **Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc** qui aura lieu le dimanche 19 mars 2023, il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de la cérémonie commémorative qui se déroulera au Monument aux Morts,

## ARRÊTE

-----

**Article 1<sup>er</sup>** - La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le 19 mars 2023, à partir de 14 heures 15 et pendant toute la durée de la cérémonie :

- *avenue de la Vallée des Prés, sur la partie comprise entre la rue Saint Quentin et l'avenue Clémenceau.*

**Article 2** - Le stationnement des véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit du 18 mars 2023 à partir de 18 heures au 19 mars 2023 jusqu'à la fin de la cérémonie :

- *avenue de la Vallée des Prés devant le Monument aux Morts*

**Article 3** - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

**Article 4** - La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services municipaux.

**Article 5** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 7** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef de Poste de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-huit février deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

